

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 1 sur 1
		Edition révisée n° 4
		Date : 27/10/2008
<b>HYDROFUGE ANTICRYPTOGAMIQUE</b>		Remplace la fiche : 3

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

**Nom commercial** : HYDROFUGE ANTICRYPTOGAMIQUE

**Application** : Traitement hydrofuge du support, traitement préventif contre les mousses, algues et lichens ; à usage professionnel.

**Identification de la société:** MP2 TECHNOLOGIES  
15 ter, rue Maurice Petit  
69360 SEREZIN DU RHONE  
Tel : 04 72 32 05 39  
Fax : 04 72 57 76 44  
Email : [mp2.technologies@wanadoo.fr](mailto:mp2.technologies@wanadoo.fr)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Etiquetage de la préparation** : Pas d'étiquetage.

**Risques pour l'homme**

- Inhalation** : Peut irriter légèrement.
- Contact avec la peau** : Peut irriter.
- Contact avec les yeux** : Irritant éventuellement.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants :				
Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Classification
Chlorure de benzalkonium	entre 1,6 et 2 %	68391-01-5	269-919-4	Xn C N; R 22-34 -50
Emulsion de siloxane modifiée	entre 5 et 6 %			Néant

### 4. PREMIERS SECOURS

**Premiers secours**

- **Inhalation** : Mettre le sujet à l'air libre ; dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement la peau avec de l'eau savonneuse.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau.
- **Ingestion** : Faire boire beaucoup d'eau. Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés** : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.  
En cas d'incendie à proximité : tous les agents d'extinction sont autorisés.

**Protection contre l'incendie** : Porter un appareil respiratoire autonome.

**Procédures spéciales** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie ne pénètrent dans les égouts ou les cours d'eau.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 2 sur 2
		Edition révisée n° 4
		Date : 27/10/2008
	Remplace la fiche : 3	
<b>HYDROFUGE ANTICRYPTOGAMIQUE</b>		

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant par pompage ou par absorption au moyen de silice absorbante, de sable ou de terre. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant et transmettre aux établissements spécialisés pour élimination. (Voir rubrique 13)  
Ne pas rejeter à l'égout.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### Manipulation

##### Stockage

- **Conditions de stockage** : En emballage fermé.  
Local aéré, ne comportant pas de produits alimentaires y compris pour animaux.
- **Matériaux d'emballage non adaptés** : Fer, métaux.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique** : Aspiration des vapeurs de préférence à leur lieu d'émission.

##### Contrôles de l'exposition

- Protection individuelle** : Port obligatoire de gants, lunettes, vêtements de protection.
- Protection respiratoire** : Prévoir un masque lors de la pulvérisation / captation des vapeurs.
- Protection des mains** : Porter des gants appropriés.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
- Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20°C** : Liquide
- Couleur** : blanc laiteux
- Masse volumique à 20°C** : 0.98 à 1.02
- pH** : 6 à 7
- Point de fusion** : ND
- Point éclair** : ND
- Solubilité** : Totale dans l'eau.

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

- Réagit avec les bases fortes.
- Stable dans des conditions de stockage normales, entre 0 et 30°C, en emballage fermé d'origine (voir rubrique 7).

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 3 sur 3
		Edition révisée n° 4
		Date : 27/10/2008
<b>HYDROFUGE ANTICRYPTOGAMIQUE</b>		Remplace la fiche : 3

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë**

**Ingestion**

: Admin. orale (rat) DL50 (mg/kg) = 7600 mg/kg (Données calculées à partir de données toxicologiques communiquées par le fournisseur de matières actives).

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**Informations générales**

: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Persistance et dégradabilité**

: Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

**Ecotoxicité /**

**Effets sur l'environnement**

: Toxique pour les organismes aquatiques.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Déchets / Produits non utilisés**

: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Emballages contaminés**

: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Informations générales**

: Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

**Code danger**

: NC

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 4 sur 4
		Edition révisée n° 4
		Date : 27/10/2008
	Remplace la fiche : 3	
<b>HYDROFUGE ANTICRYPTOGAMIQUE</b>		

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage** : Etiquetage des préparations dangereuses selon arrêté du 20/04/94.
- Contient** :
- Phrases R** :
- Phrases S** :
- : S 2 : Conserver hors de portée des enfants.
  - : S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
  - : S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
  - : S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
  - : S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui monter l'emballage ou l'étiquette.

**Formule déposée au Centre Antipoison de Lyon – Tél. d'urgence : 04 72 11 69 11.**

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

- Phrases R** :
- : R 22 : Nocif en cas d'ingestion.
  - : R 34 : Provoque des brûlures.
  - : R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE de la Commission de la CEE.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** – Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Edition N° 4 du 27/10/2008